

ANNEXE VI

<p align="center">CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE Mesures d'intervention sur le marché du beurre et du lait écrémé en poudre (règlement (UE) N°1272/2009)</p>

Nous, soussignés, *[nom de l'organisme habilité à se porter caution]*, dont le siège social est situé au *[adresse de l'organisme]*, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro SIRET]*, représenté par *[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]*, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers¹,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec *[nom de la société garantie]*, dont le siège social est situé au *[adresse de la société garantie]*, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *[lieu d'immatriculation]* sous le numéro *[numéro SIRET]*,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Cedex - et à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*,

Toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société *[nom de la société garantie]* pourrait être redevable au titre du règlement (CE) n° 1272/2009 de la Commission fixant les conditions d'achat de la poudre de lait à l'intervention publique.

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société *[nom de la société garantie]* pour laquelle cette dernière en aura donné à FranceAgriMer l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société *[nom de la société garantie]*, pourra être transmis à FranceAgriMer par courrier, par télécopie, ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par FranceAgriMer au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société *[nom de la société garantie]* d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. FranceAgriMer veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société *[nom de la société garantie]* de l'état des engagements reçus et mainlevées données par FranceAgriMer au titre de la présente garantie.

Nous nous réservons la possibilité de dénoncer la présente garantie à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois, en adressant en ce sens une lettre recommandée avec accusé de réception à FranceAgriMer.

Dans cette hypothèse, le présent acte restera valable en garantie de toutes les obligations de la société *[nom de la société garantie]* souscrites avec imputation de la présente caution globale avant sa résiliation.

Fait à *[lieu]*,

Le *[date]*

Nom du signataire et cachet

² Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ». Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »